

QUESTIONS SOCIALES

- Le revenu de solidarité active - (20pts)

Le revenu de solidarité active (RSA) est un revenu minimum garantissant le revenu minimum d'insertion datant de 1988. Le RSA est mis en place suite à la loi TEPA. Des départements, chargés dans le domaine de l'action sociale, versent, par le biais des caisses d'allocation familiales, cette prestation aux personnes qui ne remplissent pas les conditions. Il faut avoir au moins 25 ans pour y prétendre, ne pas travailler et avoir des ressources ne dépassant pas un certain seuil. De droit à l'assistance étant un fondement constitutionnel, le RSA n'existe que dans un bâti juridique courroublé d'existence. Le RSA concerne près de 2 millions de personnes. Il se décompose en deux prestations. Le RSA sociale vise à assurer un revenu minimum aux personnes sans activité. Il varie en fonction de la situation familiale (célibataire, ayant(s) à charge). Pour une personne seule, le RSA s'élève à 550,43 euros. Ensuite, le RSA activité (qui a fusionné avec la prime d'activité en 2016) représente un complément de revenus non négligeable pour les "travailleurs pauvres". Le RSA comme moyen de lutte contre l'exclusion et la pauvreté interroge : s'il assure un minimum vital de ressources à certaines catégories de personnes, compte tenu du coût élevé de la vie, il peut à encourager la pauvreté. Le RSA activité a été renforcé dans un contexte d'urgence économique et sociale, mais il ne permet pas de résorber les inégalités et de répondre aux besoins du population en matière de justice sociale.